

AR Prefecture

016-211603667-20250324-20250304-BF  
Reçu le 03/04/2025

COMMUNE DE SEGONZAC  
ARRONDISSEMENT DE COGNAC  
DEPARTEMENT DE CHARENTE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-03-04

Nombre de Conseillers : 19  
en exercice : 19  
présents : 16  
votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17/03/2025

<b><u>OBJET</u></b>  <b><u>BUDGET 2025</u></b> <b><u>LOTISSEMENT</u></b> <b><u>EXTENSION LA</u></b> <b><u>TOUR</u></b>	<b><u>PRESENTS</u></b> : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, M. PERRIN Vincent, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. GILLARDEAU Romain, M. HOSTEING Etienne, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme BARBOT Marina, Mme SIRE Nathalie. <b><u>Absents excusés</u></b> : Mme LAURICHESSE Léa, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. DERET Wesley <b><u>Procuration</u></b> : Mme LAURICHESSE Léa a donné procuration à M. GEORGES Laurent, Mme BRODU NOEL Clarisse a donné procuration à Mme HERAULT Laure <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : M. PERRIN Vincent
---	--

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,  
Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la présentation en commission des Finances réunie le 20/03/2025

Considérant le projet de budget primitif du budget annexe du lotissement « Extension la Tour » pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres

► **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 du lotissement « Extension la Tour » comme suit après reprise des résultats :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 108 558.81€

Recettes : 108 558.81€

**Section d'investissement**

Dépenses : 108 558.81€

Recettes : 108 558.81€

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le  
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;  
et ont signé au registre les membres présents ;  
POUR COPIE CONFORME,

